

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 15 Mars 2017

Convocation et Affichage le 2 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, BRUGEASSOU Delphine, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, MERIEN Jérôme, DAGUT Jérôme, HERBERT Francis, EL ALLOUKI Julie.

ABSENTS : LATREILLE Anne (pouvoir donné à MAGNE Jean-Michel) LIMOUSIN Loïc (pouvoir donné à BRUGEASSOU Delphine) LAMY Marie-Claude (pouvoir donné à LANDRY Patrick)

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07/12/2016

Le compte rendu est approuvé à la majorité

Délibération n° 01/2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Principal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAY, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 02/2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAY, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°3/2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Lotissement

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAY, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 04/2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Logements sociaux

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude du compte de gestion dressé par Monsieur ARCHAMBAULT DE VENCAY, receveur, délibère et l'approuve tel qu'il est exposé :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le Compte de Gestion dressé ; pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 05/2017 : Vote du compte administratif BUDGET PRINCIPAL 2016

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget principal qui s'établit ainsi :

La section de fonctionnement présente :

Un montant en dépenses de :	545 109,92 €	<u>Résultat 2016 :</u>	88 593,06 €
Un montant en recettes de :	633 702,98 €		
Un report 2015 de :	92 546,16 €		

TOTAL : 181 139,22 €

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de :	233 073,43 €	<u>Résultat 2016 :</u>	- 12 490,41 €
Un montant en recettes de :	220 583,02 €		
Un report 2015 de :	116 739,60 €		

TOTAL : 104 249,19 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à :

En dépenses d'investissement : 34 893,10 €

En recettes d'investissement : 93 596,51 €

RESULTAT A REPORTER : 285 388,41 €

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, approuve le compte administratif à l'unanimité.

Délibération n° 06/2017 : Vote du compte administratif BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

La section d'exploitation présente :

Un montant en dépenses de :	40 684,25 €	<u>Résultat 2016 :</u>	8 326,45 €
Un montant en recettes de :	49 010,70 €		
Un report 2015 de :	1 852,38 €		

TOTAL : 10 178,83 €

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de :	38 462,02 €	<u>Résultat 2016 :</u>	- 81,37 €
Un montant en recettes de :	38 380,65 €		
Un report 2015 de :	- 8 807,46 €		

TOTAL : - 8 888,83 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à :

En dépenses d'investissement : 53 327,95 €

En recettes d'investissement : 60 000,00 €

RESULTAT A REPORTER : 1 290,00 €

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, approuve le compte administratif à l'unanimité.

Délibération n° 07/2017 : Vote du compte administratif BUDGET LOTISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget LOTISSEMENT qui s'établit ainsi : La section de fonctionnement présente :

Un montant en dépenses de :	33 458,14 €	<u>Résultat 2016 :</u>	0,00 €
Un montant en recettes de :	33 458,14 €		
Un report 2015 de :	237 381,90 €		

TOTAL : 237 381,90 €

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de :	40 009,70 €	<u>Résultat 2016 :</u>	- 40 009,70 €
Un montant en recettes de :	0,00 €		
Un report 2015 de :	- 276 219,20 €		

TOTAL : - 316 228,90 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à : NEANT

RESULTAT A REPORTER : - 78 847,00 €

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, approuve le compte administratif à l'unanimité.

Délibération n° 08/2017 : Vote du compte administratif BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX 2016

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget LOGEMENTS SOCIAUX qui s'établit ainsi :

La section de fonctionnement présente :

Un montant en dépenses de : 2 995,36 € Résultat 2016 : 17 937,42 €

Un montant en recettes de : 20 932,78 €

Un report 2015 de : 6 996,95 €

TOTAL : 24 934,37 €

La section d'investissement présente :

Un montant en dépenses de : 6 784,11 € Résultat 2016 : 6 606,91 €

Un montant en recettes de : 13 391,02 €

Un report 2015 de : - 6 996,95 €

TOTAL : - 390,04 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à :

En dépenses d'investissement : 10 000,00 €

RESULTAT A REPORTER : 24 544,33 €

Jean-Michel MAGNE, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, approuve le compte administratif à l'unanimité.

Délibération n° 09/2017 : Recrutement d'agent non-titulaire de remplacement

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-3 5° ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Christine DUFFOUR qui occupe le poste d'adjoint d'animation au restaurant scolaire, garderie et bibliothèque a déposé une demande de démission, acceptée par arrêté du 16 mars 2017. Après étude de son dossier, son départ est fixé au 24 mars 2017, il faut donc pourvoir à son remplacement rapidement afin de préserver la continuité du service public.

Monsieur Le Maire a fait appel à Madame BRUGEASSOU Delphine, née le 15 janvier 1972, domiciliée à Chantérac.

Il propose d'engager Madame BRUGEASSOU Delphine en qualité d'agent non titulaire de remplacement du 20 mars 2017 au 31 août 2017 inclus. Elle sera affectée en cette qualité sur un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet. Elle percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 347 / majoré 325 au prorata du nombre d'heures réellement effectuées dans la limite de 20 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte cette proposition,
- Décide de recruter Madame BRUGEASSOU Delphine du 20 mars 2017 au 31 août 2017 en remplacement de Madame Christine DUFFOUR,

Les démarches seront effectuées afin de recruter définitivement un agent durant ce remplacement.

RECTIFICATIF « LES PATRIMONIALES »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du rectificatif apporté ici à la Délibération n° 64/2016 sur la prestation d'étude historique et architecturale prévue : Les 1 800 euros de frais d'études seront répartis à parts égales entre l'association « Les Patrimoniales » et la Commune.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Conseil Municipal retient les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2017 :

- Bâtiments communaux : réfection des toitures
- Vestiaires du Stade : rénovation
- Remboursement d'emprunts

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2^{EME} TRANCHE

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de l'Appel d'offres pour la seconde tranche des travaux d'assainissement collectif, l'ouverture des plis a eu lieu il y a une quinzaine de jours et que l'étude a été confiée à Socama, bureau d'études en lequel le Conseil Municipal donnera toute confiance.

- Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire pour la commune d'acquérir une surface supplémentaire pour réaliser l'accès à la station de Boutard. Le Conseil Municipal propose la somme de 4 euros le m2 pour l'achat des terrains de Monsieur Villechauvin Michel nécessaires à cet accès.

PRESENTATION DES NOUVEAUX CONTRAT D'ASSURANCES

Monsieur le Maire présente les nouveaux contrats d'assurance 2017, établis à la suite de l'appel d'offre de 2016 pour un groupement de contrats communaux et communautaires. En 2016 les frais d'assurances pour la Commune était de 11 358 euros et en 2017, ils s'élèvent à 5 735,62 euros, sachant toutefois que la flotte des véhicules est passée communautaire en grande partie ainsi que certains bâtiments communaux.

PLUI – POINT SUR LES TRAVAUX DU BUREAU D'ETUDE

Une prochaine réunion de travail sera programmée afin de porter une réflexion sur le futur zonage.

PERSONNEL COMMUNAL**- Avancement :**

En ce qui concerne l'avancement de grade prévu pour l'adjoint technique, après renseignements pris auprès du centre de gestion, celui-ci ne sera effectif qu'en 2018, compte-tenu des deux avancements effectués en 2015.

- Bibliothèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mme DUFFOUR Christine, adjoint d'animation et agent de bibliothèque de la commune. Elle démissionne de son poste. Le Conseil Municipal et afin de ne pas interrompre les différents services concernés, propose de recruter Mme Delphine BRUGEASSOU en contrat durée déterminé, jusqu'au 31 août 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire envisage de faire installer deux défibrillateurs, un à l'extérieur de la mairie et un à l'intérieur du foyer rural. Monsieur Herbert Francis est désigné pour prendre tous renseignements utiles à ce sujet et faire l'étude financière.

Récapitulatif des délibérations prises

Délibération n° 01/2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Principal

Délibération n° 02/2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Assainissement

Délibération n° 03/2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Lotissement

Délibération n° 04/2017 : Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Logements sociaux

Délibération n° 05/2017 : Vote du compte administratif BUDGET PRINCIPAL 2016

Délibération n° 06/2017 : Vote du compte administratif BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Délibération n° 07/2017 : Vote du compte administratif BUDGET LOTISSEMENT 2016

Délibération n° 08/2017 : Vote du compte administratif BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX 2016

Délibération n° 09/2017 : Recrutement d'agent non-titulaire de remplacement